



Édito

Reconnaître les progrès

Les progrès liés à la sécurité des agriculteurs dans le cadre de l'utilisation des pesticides sont importants, mesurables et portés par l'ensemble des acteurs. Pour autant, les politiques ont toujours autant de mal à les reconnaître. Pour preuve, parmi la centaine de recommandations consignées dans le rapport de la mission Pesticides et santé conduite par 27 sénateurs et remis le 23 octobre, une cinquantaine sont déjà en cours ou réalisées ! Les démarches de progrès de l'UIPP et de ses adhérents conduisent par ailleurs sans cesse à des actions allant dans le sens de la protection de la santé : formation et sensibilisation, formulations et bidons plus sécurisés, mise au point d'EPI (Équipement de protection individuelle) adaptés, récupération des emballages vides... Les industriels sont toujours prêts à agir sur de nouvelles propositions, mais il faut que les engagements et les actions positives soient reconnus et pris en compte par les pouvoirs publics et les différentes parties prenantes.

Jean-Charles Bocquet
Directeur général de l'UIPP

Écophyto 2018, au plus près du terrain

Tout en confirmant ses réserves sur les ambitions chiffrées du plan Écophyto 2018,

Stéphane Le Foll entend s'inscrire dans la continuité. Lors du Comité national d'orientation et de suivi du plan (Cnos), le 9 octobre, il a annoncé cinq types d'actions à même de recréer une dynamique de terrain. Parmi celles-ci, l'amélioration des indicateurs de progrès.

« Nous avons besoin de mieux cibler les objectifs par bassins de production et types de cultures », a-t-il déclaré. Ainsi, le Nodu⁽¹⁾, indicateur de pression, devrait être affiné pour que les comités régionaux puissent mieux se l'approprier. Quant aux indicateurs d'impacts, leur construction est en phase de finalisation. Autre piste : la promotion des produits de biocontrôle et de lutte biologique. Elle s'est traduite par la signature, à l'issue du Comité national ce même jour, de l'accord-cadre sur les produits de biocontrôle par 22 instances professionnelles, dont l'UIPP, sous la houlette des ministères de l'Agriculture et de l'Écologie. L'ensemble de ces actions sera présenté début 2013. ■



Stéphane Le Foll veut mieux cibler les objectifs du plan Écophyto par bassins de production.

⁽¹⁾ Nodu : nombre de doses unité

MIEUX PRENDRE EN COMPTE L'ENGAGEMENT DES ACTEURS AGRICOLES

Le plan Écophyto constitue un point d'appui essentiel pour soutenir une utilisation raisonnée et sécurisée des produits phytopharmaceutiques. Néanmoins les avancées sur les indicateurs d'impact préconisés dans l'axe 1 restent insuffisantes. « S'appuyer sur le seul Nodu est trop restrictif car il est dépendant des aléas conjoncturels comme les conditions climatiques exceptionnelles de cette année. Il doit être accompagné d'indicateurs illustrant les efforts engagés par l'ensemble de la filière dans le cadre du plan et doit permettre de suivre les évolutions en termes de réduction de risques et d'impacts, en cohérence avec la directive 2009/128, explique Nicolas Marquet, chargé des affaires environnementales à l'UIPP. Nombre de données déjà disponibles pourraient être utilisées, comme celles produites par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Écologie sur la qualité des eaux. Nous sommes favorables à la mise en place d'indicateurs simples et lisibles qui mesurent l'engagement de tous les acteurs. Ils doivent être au plus près du terrain et en lien avec l'évolution des pratiques et des comportements. »

Approche multifactorielle pour le plan apiculture

L'UIPP accueille favorablement les orientations données au plan de développement durable de l'apiculture qui devrait voir le jour en 2013. Celui-ci sera construit à partir du rapport réalisé par François Gerster, inspecteur général de santé publique vétérinaire, et remis le 5 octobre au ministre chargé de l'Agriculture. Ce plan qui devrait être construit en concertation avec tous

les acteurs, traite de tous les aspects : de la professionnalisation de la filière apicole, des pesticides, mais également des problèmes sanitaires, de biodiversité, de formation, d'organisation de la filière... Cette approche multifactorielle est la voie approuvée par l'UIPP pour prendre en compte les phénomènes d'affaiblissement et de mortalité des colonies d'abeilles. ●

Plus d'une centaine de recommandations

La mission d'information commune du Sénat sur les pesticides et leur impact sur la santé, a rendu ses conclusions le 23 octobre.

Vingt-sept sénateurs ont auditionné plus de 200 personnes de mars à septembre 2012. Pas moins d'une centaine de recommandations sont proposées dans le rapport. Elles concernent l'ensemble des acteurs de l'agriculture et des espaces verts : professionnels utilisateurs et particuliers, vendeurs, conseillers et industriels, agences d'évaluation...

Les sénateurs préconisent d'améliorer la procédure d'autorisation de mise sur le marché (AMM) des produits, la vigilance sanitaire, la recherche, la formation et l'information relatives aux pesticides et à leurs impacts sur la santé, la promotion des méthodes et produits alternatifs...

Ces recommandations seront débattues en séance plénière en janvier 2013 au Sénat et feront l'objet de propositions pour les futures lois sur l'avenir de l'agriculture, la consommation, voire la réforme de la Pac. ■



La mission pesticides et santé, portée par 27 sénateurs, a consigné plus de cent recommandations dans un rapport présenté le 23 octobre à la presse.

RÉACTION

Collectif Sauvons les fruits et légumes de France

Les producteurs utilisent les pesticides uniquement lorsque c'est nécessaire. La réglementation, en Europe et encore plus en France, est draconienne. Elle conduit à une baisse de production de fruits et légumes.

Le point de vue de l'UIPP

Le secteur des pesticides est l'un des plus réglementés

Avec cette mission, un travail conséquent a été réalisé et les sénateurs ont dû constater les nombreux efforts effectués par les différents acteurs. Pour autant, rien n'apparaît en ce sens dans le rapport. De nombreuses recommandations sont déjà prises en compte ou en cours sur le terrain, notamment via le plan Écophyto 2018 et la réforme de l'agrément, votés par le Parlement. Le secteur des pesticides est l'un des plus réglementés, suite à la diminution par quatre du nombre de substances actives qui étaient disponibles en 1990. Le dernier règlement en la matière intègre les évolutions scientifiques, des critères

d'exclusion et prévoit un suivi après la mise sur le marché des molécules.

Quant à la question de l'indépendance des essais conduits pour l'évaluation des pesticides, l'UIPP serait prête à y travailler, mais pas sans engagement préalable de la capacité technique, financière et de respect des délais des laboratoires qui en seraient en charge, ni sans la prise en compte de la dimension internationale. Contrôler la validité

des autorisations des pesticides au bout de cinq ans apparaît en revanche difficile, la France et l'Europe ayant déjà du mal à tenir les délais pour les dix ans actuels. ●

REPÈRES

